



**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA PRE-INSCRIPTION D'UN CANDIDAT A  
L'ADMISSION EN SECONDAIRE  
VENANT NON-ACCOMPAGNÉ  
D'AU MOINS UN PARENT RESPONSABLE LEGAL**

Il est nécessaire de nous renvoyer les documents suivants le plus tôt possible. Cette pré-inscription ne garantit pas l'acceptation de l'enfant dans notre école. Vous pouvez nous la renvoyer par courrier, envoyer les documents en attaché dans un email ou nous la rendre lors d'une visite du campus, prévue avec le bureau des admissions.

- Demande d'inscription (seule une demande remplie recto-verso, signée et datée, peut être prise en considération)
- Lettre de motivation des parents
- Lettre de motivation manuscrite du candidat, détaillant son projet personnel
- Une lettre de recommandation du professeur principal, conseiller pédagogique ou proviseur de l'établissement de l'année en cours.
- 100.00 dollars par enfant (frais de dossiers non remboursables et non déductibles des frais de scolarité) ou chèque d'un montant équivalent en Euros.
- Photocopie du passeport (avec visa en cours si possible) et copie du livret de famille (pages parents + enfant)
- 1 Photo individuelle et une photo de famille par enfant (avec nom et prénom au dos)
- Photocopie des certificats de vaccination (inscrire le nom de l'enfant sur chaque page du carnet)
- Copies des bulletins des deux années précédentes ainsi que de l'année en cours

**Conditions particulières en cas d'acceptation du candidat :**

**Visa :**

La demande de visa, F1, doit être effectuée par les parents dès la confirmation de l'acceptation par le Lycée Français La Pérouse. Il est de la responsabilité des parents d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention du visa. Le secrétariat du proviseur pourra aider la famille dans ces mêmes démarches.

**Païement:**

Pour tout élève venant seul de l'étranger, les frais de scolarité, ainsi que les frais de transport scolaire si nécessaire doivent être réglés intégralement dès l'obtention de son visa.

**Logement :**

Le Lycée Français La Pérouse ne possède pas d'internat. Des familles du Lycée se proposent parfois, contre défraiement, de loger un jeune pendant une année scolaire. Toutefois, cette possibilité ne peut être garantie. Il est donc de la responsabilité de la famille en recherche de trouver une famille d'accueil pour son enfant.

**Assurance :**

La famille devra s'assurer que le jeune élève possède, pendant la durée de son séjour à San Francisco, une assurance personnelle civile et médicale. Les services de l'intendance du Lycée Français La Pérouse peuvent aider, si besoin, la famille en la renseignant sur les différentes possibilités.

Pour toute question concernant la procédure des admissions, merci de contacter Isabelle Desmole, Directrice des Admissions, à l'adresse suivante : [idesmole@lelycee.org](mailto:idesmole@lelycee.org) ou ses collaborateurs à [admissions@lelycee.org](mailto:admissions@lelycee.org)